

DELIBERATION N° 2008/02-02 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS-CLUB DE LUDRES – CYCLE D'INITIATION

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que le Tennis-Club de Ludres organise, chaque année scolaire, un cycle d'initiation au tennis à destination des écoles élémentaires de Ludres. Cette année 4 classes sont concernées. Ce cycle entraine des coûts pour le club de tennis (achats de matériels). Le Tennis-Club de Ludres a formulé une demande de participation financière à la Ville de Ludres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 150 € au Tennis-Club de Ludres pour l'organisation du cycle d'initiation aux élèves des écoles élémentaires de Ludres, se déroulant durant l'année scolaire 2007/2008.
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2008.